

SYNTHÈSE 1998

PAR

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE

CIPEL, CP 80, CH - 1000 LAUSANNE 12

Etat de santé du Léman

Principaux points positifs :

- baisse des apports en azote nitrique et par conséquent des teneurs dans le lac,
- amélioration de l'état biologique des sédiments par 150 m de fond,
- maintien de la diversité des macrophytes et fort développement des characées (espèce sensible à la qualité des eaux),
- pour toutes les substances analysées (métaux, phytosanitaires, NTA, EDTA), les eaux au centre du lac satisfont pleinement aux exigences requises pour l'eau potable,
- amélioration de la qualité hygiénique des eaux de baignade.

Principaux points négatifs :

- légère augmentation des teneurs en phosphore dans les couches profondes (particulièrement au delà de 200 m de profondeur),
- biomasse algale, principalement due à des algues filamenteuses, encore importante,
- teneurs en oxygène trop faibles dans les eaux profondes,
- la présence d'herbicides triaziniques est toujours décelée dans les eaux du lac. Bien que les teneurs soient faibles et satisfassent les exigences requises pour l'eau potable, leur présence n'est pas souhaitable,
- seulement 3 % des rives du lac sont encore naturelles.

EN BREF

De nombreux indices, au niveau de la qualité chimique des eaux, de certains organismes benthiques et des macrophytes, montrent une restauration progressive de l'état du Léman.

En ce qui concerne le plancton, la biomasse et la production primaire restent encore trop importantes, particulièrement en été-automne.

L'objectif à atteindre, une concentration moyenne annuelle de 20 à 30 microgrammes de phosphore par litre d'eau dans le Léman, demeure une condition nécessaire pour diminuer la productivité et améliorer la perception du lac par ses usagers.